



COMITE SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du jeudi 10 juillet 2008

à Caen, Auditorium du Musée des Beaux-Arts

Étaient présents :

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »** : Mme ABBAR, M. AUFFRET, M. BERTANI, M. BLANCHETIER, Mme CAILLETEAU, M. COSSON, M. DAIREAUX, M. DE JAEGER, M. DESNYDER, Mme DOSSOU, M. DUMAINE, M. DURON, Mme FERET, M. GASNIER, Mme GOBERT, Mme GUILLOT, M. L'ORPHELIN, M. LAFORGE, M. LECLERE, M. LEDOUX, M. LEPAREUR, M. RAGOT, M. RODON, M. SERARD, M. SUEUR, M. THOMAS, M. TOUZE, M. VINOT-BATTISTONI.
- **Communauté de communes « CABALOR »** : Mme LEGROS, M. PAVIS, Mme FOSSE, déléguée suppléante.
- **Communauté de communes « Cœur de Nacre »** : M. FRANCOISE, M. MERCIER, Mme MOTTIN, M. PAILLETTE, M. YAOUANC, M. PARFAIT, délégué suppléant.
- **Communauté de communes du Cingal** : M. CINGAL, M. COLLADO-VARGAS.
- **Communauté de communes « Entre Bois et Marais »** : M. GARNIER, Mme LEFRANCOIS, M. LORIN, M. MOKEDDEL.
- **Communauté de communes « Entre Thue et Mue »** : M. CALMELS, M. DUPRE, M. FLEURY.
- **Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon »** : M. BOUCHARD, Mme GODIER, M. QUILLOT.
- **Communauté de communes « Les Rives de l'Odon »** : M. MARIE, M. OGIER, M. TOSTAIN.
- **Communauté de communes « Plaine Sud de Caen »** : M. BELLANGER, M. MARIE, délégué suppléant.
- **Communauté de communes « Val es Dunes »** : M. GRAND, Mme ISABEL, M. LELAIT, Mme PARIS, M. PICHON.
- **Communes hors Communautés** : M. PICARD, (Délégué de Clinchamps-sur-Orne), M. LOUVARD (Délégué de Fontenay le Marmion), M. MESNIL, (Délégué suppléant de Laize-la-Ville), M. DESFLACHES (Délégué de May-sur-Orne), M. LEDRAN (Délégué de Ouistreham), M. GUEZET (Délégué de Ouistreham), M. DELBRUEL (Délégué de Saint-André-sur-Orne), Mme PARRET (Déléguée de Saint-Martin-de Fontenay), Mme GOUBERT (Déléguée d'Urville).

Étaient excusés :

Monsieur VERMEULEN	Communauté de communes du Cingal
Madame GIROUD-VIEL	Communauté de communes « CABALOR »
Monsieur CLARENCE	Communauté de communes « Cœur de Nacre »
Madame LE PESSEC	Communauté de communes du Cingal
Monsieur VERMEULEN	Communauté de communes du Cingal
Monsieur LOUESDON	Communauté de communes « Plaine Sud de Caen »
Monsieur LECROERE	Commune de Laize-la-Ville

Sont excusés et ont donné pouvoir :

Monsieur DETERVILLE	pouvoir à Madame Corinne FERET
Monsieur ESTRADE	pouvoir à Monsieur Paul RAGOT
Monsieur GAUCHARD	pouvoir à Monsieur Gérard DUMAINE
Monsieur GUILLEMIN	pouvoir à Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI
Monsieur LE CROM	pouvoir à Monsieur Alain BERTANI
Monsieur PIELOT	pouvoir à Madame Edith GUILLOT
Monsieur PIZY	pouvoir à Monsieur Joël COSSON
Monsieur VERET	pouvoir à Monsieur L'ORPHELIN

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2008
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau
3. Suite à donner au jugement du Tribunal Administratif en date du 20 juin 2008 rejetant la requête du Syndicat Mixte Caen-Métropole demandant l'annulation de la délibération du 28 août 2006 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'Epron a approuvé le PLU
4. Avis sur le Projet de "Diagnostic préalable du Territoire de Caen-Métropole"
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2008

Monsieur DURON : « Tous les membres du Comité Syndical ont reçu le procès verbal de la précédente réunion. Avez-vous des observations ? »

Monsieur DURON enregistre l'accord du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvant le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2008.

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Monsieur DURON : « Depuis la réunion du Comité Syndical le 19 juin, le Bureau s'est réuni le 27 juin. Les principaux points évoqués au cours de cette réunion ont été les suivants :

PLU d'Epron

Le recours du Syndicat auprès Tribunal Administratif demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal d'Epron, approuvant le PLU, a été rejeté. La suite à donner constituera le point 3 de l'ordre du jour.

Point sur le SCoT

Lors du Comité Syndical du 19 juin, l'AUCAME a présenté un document élaboré à l'initiative de son précédent Président Dominique VINOT-BATTISTONI intitulé « Contribution au diagnostic stratégique préalable du SCoT » afin de relancer la mécanique de l'élaboration du SCoT.

D'autre part, deux documents ont été élaborés et transmis au Syndicat par l'AUCAME :

- Connaître Caen-Métropole, pour élaborer le diagnostic préalable du SCoT
- Etat initial de l'environnement, document provisoire

A la demande du Syndicat, les Services de l'Etat ont fait part de leurs observations sur les deux documents, tout comme ils ont transmis leurs remarques à l'AUCAME sur la « Contribution au diagnostic préalable ». Par ailleurs une réunion, a été organisée avec eux le 23 juin afin d'échanger sur ces différentes observations.

Dans un souci de clarté, il a été décidé d'intituler le document préparé par l'AUCAME et enrichi des remarques de l'Etat « Diagnostic préalable au territoire de Caen-Métropole ».

Le point 4 de l'ordre du jour y sera entièrement consacré.

L'importance pour les élus de Caen-Métropole de posséder le bilan du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise approuvé en 1994 a été réitérée. Il convient pour eux de disposer des points forts ou des manques de ce document approuvé il y aura bientôt quinze ans. Le bilan du Schéma Directeur de Grenoble que vient de recevoir le Syndicat peut constituer un exemple du travail qui peut être mené.

Point sur le Pays

La Convention territoriale cadre 2007 -2013 et la préparation du programme d'actions triennal 2008-2010

En application de la Convention territoriale cadre qui a été signée avec l'Etat et la Région le 13 mars 2008, une Convention de programmation sera établie pour le premier programme d'actions 2008-2010.

Depuis l'envoi du rapport sur les travaux du Bureau, deux réunions ont eu lieu : une technique et l'autre politique avec Pierre Mouraret, Vice-Président à l'aménagement du territoire de la Région Basse-Normandie et les Services de la Région. Madame Dominique LEFRANCOIS et Madame Corinne FERET, respectivement Présidente et Vice-Présidente de la Commission « Pays » participaient également à cette réunion.

Lors de cette dernière, la préparation du programme d'actions a été abordée selon une double approche : une approche prospective et une approche « dossier ». Il faut en effet avoir une démarche et un discours « aménagement du territoire », qui porte sur l'ensemble du Pays. Comment celui-ci entend-il rétablir un certain nombre d'équilibre ? Quels sont les projets qui nécessitent une aide de l'Etat et des collectivités territoriales ? Il faudra ensuite que l'Etat et la Région décident de la répartition des fonds entre les crédits sectoriels et les crédits territoriaux. Il est inutile de mettre dans la politique du Pays ce qui relève des politiques sectorielles.

Une première réunion de la Commission « Pays » est prévue le 3 septembre au cours de laquelle l'Etat et la Région viendront présenter les principes et les modalités de préparation de la Convention de programmation. Un calendrier d'élaboration du projet du programme d'actions sera alors proposé.

Théoriquement, nous devons déposer le document pour la fin du mois de septembre. Je pense qu'il est possible de gagner un mois. Il serait bien que nous puissions signer cette Convention à l'occasion des Etats Généraux des Pays qui se tiendront dans l'agglomération caennaise le 27 et 28 octobre. »

Madame LEFRANCOIS : « Nous souhaitons réunir rapidement la Commission « Pays », mais malheureusement, nous sommes toujours dans l'attente de la connaissance des délégués dans cette commission.

J'en profite donc pour rappeler aux Intercommunalités et communes qu'il faut que nous connaissions maintenant rapidement le nom de leurs représentants, sachant qu'au mois de septembre, nous aurons quelques réunions rapprochées pour travailler sur une programmation qui ne va pas être très simple. »

Etude « Bilan Carbone »

Monsieur DURON : « Cette étude a été lancée le 25 juin 2007. Elle a été confiée aux bureaux d'études « Cabinet Bernard » et « Altern Consult ». Elle constitue la première étape d'une démarche globale qui amènera le Syndicat à réaliser son « Plan Climat-Energie », c'est-à-dire à adopter un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à définir un programme d'actions pour atteindre cet objectif. Dès à présent, la Commission « Pays » va travailler à l'élaboration du cahier des charges du « Plan Climat-Energie » qui sera proposé à la rentrée.

Lors du Bureau du 27 juin, le rapport final de l'étude « Bilan Carbone » a été diffusé. Une présentation de la méthodologie, des sources et des conclusions de l'étude a également été effectuée. Bien entendu, l'ensemble de ces éléments vous seront également présentés lors du prochain Comité Syndical.

L'objectif de l'étude « Bilan Carbone » était d'évaluer et de hiérarchiser, en tonnes équivalent carbone (t.e.c), dix postes d'émissions des gaz à effet de serre à l'échelle du Pays de Caen, ceci dans l'optique de prioriser les thèmes d'intervention du futur « Plan Climat-Energie ».

A ce titre, les postes *Déplacement des personnes* (266 000 t.e.c) et *Procédés industriels* (256 000 t.e.c) apparaissent être comme les plus émissifs.

Ils sont suivis en 3^{ème} et 4^{ème} position, par les postes *Fret* (165 000 t.e.c) et *Résidentiel* (163 000 t.e.c).

Viennent alors en 5^{ème}, 6^{ème} position, les postes *Construction et voiries* (54 000 t.e.c) et *Agriculture et pêche* (50 000 t.e.c).

Les postes *Tertiaire* (35 000 t.e.c), *Fabrication des futurs déchets* (35 000 t.e.c), *Fin de vie des déchets* (8 700 t.e.c) et *Industrie de l'énergie* (2 300 t.e.c) représentent quant à eux, les postes d'émission sur lesquels le Pays de Caen reste le moins exposé.

Cette étude pourrait être présentée à la rentrée au Comité Syndical.

Urbanisme Réglementaire

Cinq dossiers ont été examinés par le Bureau du Syndicat et 4 ont fait l'objet d'avis favorable sans réserve :

- la modification et la révision simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Odon
- la modification du PLU de Fleury-sur-Orne
- la modification du PAZ de la ZAC Gardin à Caen

En ce qui concerne la modification du POS de Merville Franceville, elle a également reçu un avis favorable à l'exception de l'ouverture à urbanisation d'une zone NA pour laquelle un avis défavorable a été donné, à cause de l'isolement de ce projet dit de « éco-hameau » loin des commerces, à l'accès difficile et compliqué et non relié à l'assainissement collectif.

Depuis la réunion de Bureau, Monsieur le Maire de Merville-Franceville a téléphoné au Syndicat et l'a informé que l'ouverture à l'urbanisation avait déjà été ouverte lors d'une précédente modification du POS. Apparemment, ce serait une erreur du cabinet ayant en charge le PLU qui serait à l'origine de cette mésentente.

Cependant, l'avis du Syndicat n'a pu que s'appuyer sur le dossier présenté par la commune et qui faisait état, tant dans le rapport de présentation que dans le règlement, d'une effective ouverture à l'urbanisation.

Modification du Schéma Directeur :

Une première réunion concernant la modification du Schéma Directeur sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair aura lieu début septembre. La date définitive reste encore à fixer.

Il s'agira d'une première réunion avant la réunion « officielle » des personnes publiques associées afin de procéder à un premier examen.

Tels sont les principaux points abordés lors de la réunion de Bureau du 27 juin 2008.

Il est à noter que les Commissions sont désormais quasiment au complet à l'exception de la Commission « Administration Générale », compte tenu du manque de candidatures, notamment pour les représentants de la Communauté d'agglomération « Caen la mer ».

3. Suite à donner au jugement du Tribunal Administratif en date du 20 juin 2008 rejetant la requête du Syndicat Mixte Caen-Métropole demandant l'annulation de la délibération du 28 août 2006 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'Epron a approuvé le PLU

Monsieur DURON : « Le 21 février 2007, le Syndicat a déposé cette requête qui faisait suite à son avis défavorable sur le PLU et à un recours gracieux auprès de la Commune afin que celle-ci intègre dans son PLU des dispositions qui permettent d'assurer la réservation des emprises foncières nécessaires au développement du pôle de recherche qui s'est constitué autour du GANIL et notamment l'accueil d'EURISOL.

Le PLU d'Epron délimitait effectivement dans son PLU des zones destinées à l'accueil d'activités liées à la haute-technologie et à la recherche mais aucune disposition ne garantissait la réservation des emprises foncières nécessaires à l'accueil d'EURISOL. En effet, tout projet privé lié à la recherche et à la haute technologie pouvait s'y implanter.

Une réponse à cette inquiétude avait été envisagée sous la forme d'un PIG (Projet d'Intérêt Général). Mais aucun maître d'ouvrage ne se manifesta, d'où le recours à des fins conservatoires contre le PLU d'Epron. Le Préfet fera de même.

Le recours s'appuyait principalement sur la non prise en compte par le PLU d'Epron des dispositions relatives aux Sites de Développement Économique Majeur qui, en raison de leur localisation, de leur vocation stratégique, appelaient une attention particulière afin que des occupations dispersées ne viennent compromettre la cohésion ou l'excellence de ces sites et s'opposeraient aux ambitions légitimes dont ils sont porteurs.

Le Tribunal Administratif n'a pas suivi et a estimé que le PLU était compatible avec le Schéma Directeur qui entend « renforcer les pôles de haute technologie ou de recherche sans exclure toutefois l'implantation d'établissements de cette nature dans un tissu urbain affirmant sa mixité ».

Par ailleurs, le Tribunal Administratif a noté que les besoins fonciers pour l'implantation d'EURISOL n'ont jamais été précisés.

Le Syndicat a été condamné, à la demande de la commune d'Epron, à verser à cette dernière 1 000 euros (sur les 1 500 demandés) au titre des frais engagés par elle.

Le recours du Préfet du Calvados a également été rejeté.

Le Syndicat a deux mois pour décider s'il devait faire appel du jugement qui vient de lui être notifié, devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Pour ma part, je ne suis pas sûr qu'un appel ait plus de chances d'être entendu que devant le tribunal administratif de Caen. Nous n'aurions pas, me semble-t-il, dans le dossier plus de précision venant de l'Etat sur le dossier EURISOL.

Nous devons avoir demain avec le Maire d'Epron et Monsieur le Préfet du Calvados une réunion de travail pour savoir comment l'on pouvait prendre en compte les intérêts scientifiques de l'agglomération et de l'Etat. Malheureusement le Maire d'Epron n'était pas disponible demain, et cette réunion est renvoyée à la deuxième quinzaine du mois d'août ou au début du mois de septembre.

Je reste ouvert à toutes les suggestions que vous pouvez, mais j'attire votre attention sur le sérieux d'une démarche devant une Cour d'Appel, le risque que nous aurions à être débouté, et celui à être condamné pour poursuites abusives si nous n'avions pas d'autres éléments dans ce dossier. Certains d'entre vous ont participé à la préparation de ce recours lors de la précédente mandature. »

Monsieur LEDRAN : « Je suis de ceux qui ont beaucoup participé au débat de cette affaire puisque le problème d'Epron nous a beaucoup interrogé lors de la période précédente. Nous avons à de multiples reprises cherché à trouver des solutions de conciliation, éventuellement même des contreparties, même si le mot a été ensuite rejeté. Si nous sommes allés devant le Tribunal Administratif, cela n'a pas été de gaité de cœur, depuis que le Syndicat existe, c'était la deuxième fois que cela arrivait en 20 ans. Cela est toujours fâcheux. C'est une décision qui a été longuement débattue et réfléchie, et si nous nous sommes résignés, c'est parce que nous pensions qu'il fallait préserver ce qui semble nécessaire à l'agglomération, c'est-à-dire la capacité d'installation d'équipements de haute technologie.

Je suis intervenu en Bureau sur un point et cela m'a valu une lettre fort désagréable de la part du Maire d'Epron. Or, je suis intervenu sur la question de savoir s'il fallait faire appel ou pas, et pour dire que c'était une décision importante, et qu'il n'y avait pas lieu de décider le jour-même de le faire, puisque le délai est de deux mois. Quand on regarde les dates sur la possibilité de rencontrer le Maire d'Epron, sachant que le délai sera le 24 août, cela revient à de nous placer en position de ne plus pouvoir. Cela ne crée pas les meilleures conditions pour engager une réflexion sur un sujet de la plus haute importance pour la commune d'Epron ou pour l'ensemble de notre Région. »

Monsieur GASNIER : « Il s'agit de comprendre que le but de notre Syndicat est de défendre l'intérêt général. J'aimerais savoir ce qu'en pense notre avocat. »

Monsieur DURON : « Le mémoire a été fait par les services du Syndicat, il n'y avait pas d'obligation de recourir à un avocat en première instance. »

Monsieur GASNIER : « Je pense qu'il s'agit d'une erreur. »

Monsieur DURON : « Notre collègue Eric VEVE, avocat, qui a assisté au Bureau, nous a dit qu'il était peu probable que le Syndicat puisse gagner, eu égard aux éléments dont nous disposons. Mais c'était un avis rapide donné lors d'une réunion de Bureau. »

Monsieur GASNIER : « Il s'agit selon moi de bien marquer la volonté d'une collectivité pour essayer de prévenir l'avenir.

J'ai été mis par ce même Syndicat devant le Tribunal Administratif. Il a été battu quatre fois, mais au moins le Syndicat avait marqué sa volonté. Or, puisqu'on ne nous donne pas la possibilité d'aller discuter avec la commune, et bien, à regret, il faut prendre un avocat et aller en appel. »

Monsieur DURON : « Ca n'est pas le Président, ni le Bureau qui peuvent prendre la décision de faire appel, c'est au Comité Syndical. »

Monsieur BERTANI : « Je laisserai ensuite la parole à mon collègue d'Epron. Mais j'ai une simple question à poser. Le Projet d'Intérêt Général considéré par le Tribunal Administratif comme non pris à l'époque de la délibération du Conseil Municipal d'Epron est-il arrêté aujourd'hui ?

Monsieur DURON : « Pas que je sache. Nous avons évoqué la possibilité de voir le Préfet engager cette démarche, mais il ne l'a pas fait pour l'instant. »

Monsieur BERTANI : « Je serais tenté de dire : aux mêmes causes les mêmes effets. Il va sans dire, sans préjuger d'une façon trop sûre de l'arrêt de la Cour Administrative de Nantes, qu'il y a de grandes chances pour qu'il suive la décision du Tribunal Administratif de Caen. En ce qui me concerne, il me semble délicat, même au nom d'un intérêt général, que je ne vais pas remettre en cause aujourd'hui, de faire ce que j'appellerai de l'acharnement juridique. »

Monsieur DAIREAUX : « L'année dernière, dans cette même enceinte et dans ce cadre institutionnel, j'ai été amené à prendre la parole pour défendre la commune d'Epron qui avait été présentée comme « le vilain petit canard » qui voulait empêcher que le GANIL se développe. Je ne pensais pas à avoir à recommencer ce soir. Si Franck GUEGUENIAT n'est pas libre cette semaine, c'est qu'il est pris professionnellement, il n'y a aucune manœuvre de sa part. S'il faut un rendez-vous avant une date fatidique, je pense que c'est possible, mais je ne connais pas l'agenda du Préfet.

Je voudrais rappeler quelques points. Nous avons engagé la transformation de notre POS en PLU en 2001. Il n'est toujours pas sur la table. Cela bloque tous les projets immobiliers dans cette partie de la commune.

Je voudrais également rappeler que lorsque nous avons engagé notre PLU, et je l'ai déjà dit l'année dernière pour répondre aux propos presque de malhonnêteté intellectuelle, il y avait un document officiel, le porté-à-connaissance, où l'Etat fait part, à la commune, des particularités, des projets. Dans ce document, il n'y avait strictement rien sur le GANIL.

Le GANIL occupe sur la commune d'Epron environ 30 hectares, c'est-à-dire 20% de son territoire, et l'on va demander 10 hectares supplémentaires. Cette demande est arrivée 30 minutes avant la clôture de l'enquête publique. Lorsque l'on a demandé au GANIL des précisions sur ce projet EURISOL, on obtenu en quelques mois deux feuilles A4 qui étaient des plans de masse fournis par la commune d'Epron, sur lesquels on avait dessiné deux rectangles rouges. Nous n'avons pas pris cela au sérieux.

Nous n'avons pas retiré notre délibération, parce que nous n'avons pas considéré que notre PLU était incompatible avec la venue d'EURISOL, et le Tribunal Administratif ne nous a pas contredit là-dessus. En attendant, on avait proposé des activités avec un bail emphytéotique.

Au final, si le Comité Syndical vote ce soir pour un appel sur ce dossier, le Conseil municipal d'Epron et moi-même considéreront que c'est de l'acharnement, que ce n'est pas de nature à ouvrir à des négociations. Encore une fois, nous ne sommes pas opposés à l'extension du GANIL, nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général. Mais il faut comprendre que la commune à elle-aussi son projet, tout en préservant les possibilités d'extension du GANIL. Le Tribunal Administratif a bien noté que le chiffrage du terrain demandé par le GANIL était très imprécis, et que la demande n'était pas recevable.

Monsieur PICHON : « Je voulais simplement ajouter quelques précisions sur les travaux du Bureau lors du précédent mandat. A l'intérieur du Bureau, tout le monde était convaincu qu'il fallait pour notre Région, encourager la recherche et notamment de permettre l'extension du GANIL et l'implantation du projet EURISOL. Néanmoins, parallèlement, nous avions constaté une double carence vis-à-vis de la commune d'Epron : d'une part une carence en terme d'informations, car il y avait peu d'éléments sur le projet EURISOL, son implantation, son activité future, d'autre part, il y

avait une carence de contreparties pour la commune d'Epron, à partir du moment où elle acceptait cet équipement.

Nous avons le sentiment que si cette double carence était comblée, il y avait une possibilité d'évolution de la commune d'Epron. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu beaucoup d'efforts dans ce sens lors du précédent mandat. Si nous avons décidé en Comité de former un recours, c'était une sorte de recours conservatoire et que parallèlement devaient être menées des discussions avec la commune d'Epron.

Je ne vois pas d'éléments supplémentaires dans le dossier qui nous permettraient de beaucoup progresser devant la Cour Administrative d'Appel. Nous sommes entre élus, il faut se faire mutuellement confiance. Je ne vois pas l'intérêt de former ce recours. En revanche il faut mener une discussion de façon très ouverte avec la commune d'Epron, qui sera je crois, à l'écoute de nos préoccupations. Je ne pense pas que le Maire d'Epron soit hostile à un projet de cette envergure dans notre Région.

Voilà les précisions que je voulais apporter, et je ne crois pas avoir trahi les positions du précédent Bureau.

Monsieur SUEUR : « Je pense que l'on paie une fois de plus notre mauvais comportement d' élu du second semestre 2007. On le verra d'ailleurs sur la question du Diagnostic. Il y avait des obligations avant le renouvellement électoral, et dans bien des domaines, nous n'avons pas rempli ces obligations.

Parmi celles-ci, il y avait ce recours, qui n'était pas une fin en soi, mais un moyen pour permettre de discuter et de manifester une véritable volonté de territoire, qui dépasse les phénomènes communaux.

Notre recours a été jugé sur la forme, conformément à la nature du Schéma Directeur qui est un document de planification et sur le manque de crédit apporté à notre projet sur le territoire Nord de Caen.

Les projets avancent, avec le renouvellement municipal et l'intercommunalité. Les quelques réunions auxquelles j'ai pu assister nous montrent que nous allons devoir faire émerger notre territoire sur des compétences essentielles, visibles régionalement, nationalement et internationalement. Quand on commence à les préfigurer, on revient à l'excellence du GANIL et à l'obligation pour notre territoire d'avoir à préserver sa postérité.

Je pense qu'il faut affirmer notre position. Mon expérience et mon bilan d' élu prouvent que je suis plus favorable à l'intérêt général. Je pense qu'il faut faire appel, même si le dossier est mince. Aujourd'hui le projet EURISOL s'est étoffé. Ce dossier a d'ailleurs fait l'objet d'un point au sein de Caen la mer mais il faut que l'Etat confirme également son appel, pour ne pas se retrouver seul. »

Monsieur DURON : « Dans cette affaire, comme l'a dit le délégué d'Epron, le GANIL a tardé à faire connaître ses besoins. Les élus n'ont pas fait ce qu'il fallait non plus en matière de négociation et de compensation. Les plus anciens d'entre nous se souviennent qu'une première affaire concernant Epron et le GANIL avait déjà eu lieu dans les années 90. A l'époque, le Maire de Caen avait obtenu du Président de la Région qu'une compensation soit accordée à Epron, avec la construction du gymnase, construit en exception des règles du Conseil régional et partagé dans son usage entre le Campus 2 et la commune d'Epron.

Lorsque cette nouvelle affaire est arrivée, j'ai reçu en tant que Président du Conseil Régional le Maire d'Epron. La Région était prête à s'associer à l'Agglomération pour étudier une compensation, et avait même déclaré qu'elle était disposée avec la commune à créer un Syndicat mixte pour permettre son développement tout en veillant à la compatibilité avec les objectifs de développement des outils scientifiques. Mais ce processus, en période électoral, n'a pas abouti.

Aujourd'hui, nul ne conteste la nécessité de fonder le développement du territoire sur un effort important en matière scientifique. La Région avait fixé pour ce domaine 5% du budget et elle est en cours de les atteindre. Ici, il faut à l'évidence trouver les moyens d'assurer l'avenir.

Je veux bien faire appel de cette décision à titre de prévention. Simplement, je ne veux pas que nous prenions le risque d'être déboutés et d'être condamnés, non pas financièrement, mais pour le risque d'envenimer les relations avec la commune d'Epron et de compromettre peut-être les projets.

L'Etat a perdu sur les mêmes arguments que le Syndicat, à savoir que le dossier EURISOL était un dossier léger, pour ne pas dire vide. Je ne vois pas en vertu de quoi le jugement pourrait être différent la prochaine fois.

Si nous interjetons appel, je souhaite dire au représentant d'Epron que ce ne serait pas une attitude agressive ou offensive, mais une attitude conservatoire vis-à-vis de l'agglomération.

Etes-vous favorable à un appel de cette décision du Tribunal administratif ? »

Monsieur DURON enregistre l'avis défavorable du Comité Syndical (9 pour) sur cette proposition.

Monsieur DURON : « Il serait souhaitable que nous rencontrions le Maire d'Epron la semaine prochaine si possible pour discuter de comment nous pourrions faire. Je suggère que l'on recherche éventuellement un accord qui serait celui de notre Syndicat, sachant qu'il n'a aucun moyen pour ouvrir des compensations. Il faudrait donc que les compensations viennent de l'agglomération ou du Conseil Régional.

La commune d'Epron est l'une des plus petites communes de l'agglomération, par son territoire, ce qui rend difficile son développement. Nous avons eu dans le passé mille fois l'occasion de discuter avec les délégués d'Epron sur différents dossiers, et cela a longtemps paralysé le développement de la commune. »

4. Avis sur le Projet de "Diagnostic préalable du Territoire de Caen-Métropole"

Monsieur DURON : « A la suite de la délibération du Comité Syndical d'octobre 2006 approuvant la méthode d'élaboration du SCoT proposée par l'AUCAME, une série d'ateliers a été organisée entre fin 2006 et l'été 2007 afin de construire « un état des lieux partagé ». Les élus du Comité Syndical, les personnes publiques associées ainsi que les membres du Conseil de Développement ont été invités à participer à ces ateliers.

Cet état des lieux partagé s'est traduit par deux documents élaborés par l'AUCAME et transmis au Syndicat en novembre 2007 :

- Connaître Caen-Métropole, pour élaborer le diagnostic préalable du SCoT
- Etat initial de l'environnement, document provisoire

Par ailleurs, à l'initiative de l'Agence, un document intitulé « Contribution au diagnostic stratégique préalable du SCoT » a été réalisé et transmis au Syndicat en janvier 2008.

Lors du Comité Syndical du 19 juin 2008, l'AUCAME a présenté sa « Contribution au diagnostic stratégique préalable du SCoT » afin de permettre aux élus d'échanger et de relancer ainsi la procédure « SCoT ».

Ce document a été ensuite complété et enrichi, suite aux observations formulées lors de la réunion du Comité Syndical et des remarques des Services de l'Etat.

Monsieur SUEUR : « Je voulais profiter de ma double casquette, c'est-à-dire en tant que Vice-Président du Syndicat, en charge de la Commission « Conduite du SCoT », avec Michel MARIE, Vice-Président, et en tant que récent Président de l'AUCAME.

Lors de la précédente réunion du Comité Syndical, nous avons, à la fois, examiné un document « martyr » et nous avons mis en évidence les enjeux, en sachant que nous, la communauté des élus sortants, n'avons pas été très respectueux de nos engagements, notamment lors du second semestre 2007.

S'agissant de la préparation du SCoT, nous avons convenu qu'à la suite des Ateliers, auxquels un grand nombre d'entre nous ont assisté au printemps 2007, nous aurions les éléments suffisamment consistants pour que notre Agence d'Urbanisme puisse nous proposer une version de ce diagnostic, dont nous avons besoin pour franchir la prochaine étape, avant d'élaborer la phase plus prospective de notre SCoT. Nous avons comme ambition de pouvoir valider cette phase de diagnostic lors de l'automne dernier. Cela n'a pas été possible pour les raisons que chacun sait et nous avons mesuré le risque de remise en cause des éléments du diagnostic.

Quand on regarde avec raison ce que nous avons à faire, nous avons plutôt fait le choix de dire qu'il faut que nous nous efforcions avant l'été 2008, non pas d'approuver, mais de valider, et donc d'être d'accord pour franchir une première étape qui nous permette de nous mettre en position plus stratégique et de préparer les éléments de développement de notre SCoT.

L'état du diagnostic, tel qu'il avait été laissé à l'automne dernier, vous a été présenté lors du dernier Comité. Depuis, nous avons rencontré les Services de l'Etat, qui avaient émis un certain nombre d'observations sur ce document. Cette rencontre a été sérieuse, nous y avons passé le temps nécessaire avec l'AUCAME, Michel MARIE et Monsieur RABEC.

Nous avons donc demandé à l'AUCAME de nous fournir une nouvelle version, examinée lors du Bureau du Comité Syndical, le 27 juin. Le Bureau a choisi de mettre ce nouveau document en débat pour que chaque Communauté ou commune membre puisse apporter sa contribution. Nous pourrions ainsi demander à notre Agence d'Urbanisme une nouvelle version qui serait celle issue des débats de ce jour.

Nous avons déjà reçu un certain nombre de contributions.

Nous voyons bien que c'est un document qui témoigne de notre démarche, à savoir que nous raccordons un certain nombre de morceaux, de façon plus subtile. Mais les coutures laissent encore apparaître les gros fils. La version est encore une version sous forme de réponse aux observations de l'Etat. On y lit des observations qui choquent, nous pouvons le dire.

Nous avons reçu une observation de Xavier PICHON, une contribution plus récente de Caen la mer. Les auteurs des contributions pourront après la présentation les reformuler, pour que l'on puisse les reporter au procès-verbal de notre réunion. Je pense qu'il y aura d'autres observations

Il faut que l'on puisse franchir cette étape et à partir de cet automne, nous actualiserons en permanence ce document, en même temps que le lancement d'une démarche prospective afin de délimiter les véritables éléments stratégiques et fondateurs de notre SCoT, qui nécessiteront par ailleurs, d'autres débats.

J'ai demandé à Monsieur DUNY, pour ne pas entendre encore ce qui a été dit à Ouistreham, d'évoquer plutôt ce vers quoi nous allons évoluer et quels sont les nouveaux thèmes qui vont devoir être abordés. »

**Présentation par Monsieur DUNY et Monsieur DELBOS
du Diagnostic préalable du Territoire de Caen-Métropole**

Intervention de Monsieur LEDRAN au cours de la présentation : « Je voudrais dire quelques mots sur la DTA. Vous en avez fait une présentation un peu idyllique, mais je crois qu'il faut savoir que la DTA a été initiée en fonction d'un projet « Port 2000 » au Havre. A partir de là, pour convaincre, et en particulier Bruxelles, il a été décidé d'apporter un certain nombre de contreparties. On a « bétonné » Port 2000, et il a fallu créer un certain nombre d'espaces naturels et préservés en particulier sur notre littoral. Cela est le résultat d'une double pression, tout d'abord celle de la Haute-Normandie, puisque c'est de là que c'est effectué le pilotage de la DTA, dans des conditions qui ont été, parfois, fort désagréables et de la résistance que nous avons essayé de mener pour ne pas qu'on nous impose de devenir simplement le littoral à préserver, une « réserve d'indiens ».

Ce que nous avons là n'est pas parfait, mais c'est le résultat de cette double pression, malgré des choses imposées. »

Monsieur DUNY : « Les Services de l'Etat, et je parle sous le contrôle de Colin SUEUR, Michel MARIE et d'Alain RABEC qui étaient présents, nous ont fait comprendre qu'ils resteraient extrêmement vigilants sur l'application littérale, mais aussi littorale de la DTA. Nous avons très peu de marges de négociation, si ce n'est pas du tout sur ce sujet. »

*

* *

Monsieur DURON : « Merci à Monsieur DUNY et Monsieur DELBOS. Cette présentation était un peu un scénario « au fil de l'eau ». Il y a beaucoup de choses à dire quand on nous parle de notre agglomération, de notre environnement, et de nombreux débats à mener.

J'ai envie de commencer par poser une question : Allons-nous connaître une évolution au fil de l'eau ?

J'étais hier matin dans un débat national avec notamment le Président du Conseil National des Transports qui nous alertait sur le fait qu'il fallait penser à un scénario de rupture. Compte tenu de l'évolution énergétique, environnementale, on risque de connaître des mises en cause de nos modes de vie, des phénomènes de rupture, qu'il nous faut anticiper, en évoquant l'aménagement mondial du territoire. Aujourd'hui on transporte des produits manufacturés à l'autre bout du monde, parce que les coûts de transports sont bon marché. Ce n'est pas impossible que les stratégies d'entreprises conduisent dans les années à venir, à des révisions, des délocalisations ou à des relocalisations. On voit des choses folles, comme des transports ferroviaires de la Chine jusqu'à la Baltique. Est-ce que ça a du sens aujourd'hui ?

Ces problèmes de rupture, on pourra les connaître au niveau local, pour les déplacements domicile-travail.

Ce matin, nous étions dans une réunion pour le projet de la gare de Caen avec la SNCF et le Président du Conseil Régional qui nous disait qu'il allait présenter le bilan de la fréquentation des TER. Depuis 4 ans, on a vu une croissance de 20% et dans les quatre mois derniers, l'augmentation a été de 12%. Ces chiffres sont probablement en liaison avec l'impact du coût de l'énergie sur le budget des ménages. Cela peut-être quelque chose de passager, lié à l'émotion du coût. Mais les gens pourront s'habituer, organiser autrement leur mode de déplacement, leur organisation.

Si nous voulons avoir une évolution « fil de l'eau », il faut que nous ayons aussi plusieurs scénarii, parce qu'il n'est pas improbable que les choses ne se passent pas exactement comme on le dit. Souvenez-vous, dans les années 70, comme l'Etat imaginait que l'on construirait au Sud de Caen, sur le plateau d'Eterville, une deuxième ville nouvelle du même type qu'Hérouville-Saint-Clair. Ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé.

Monsieur LEDRAN : « Je n'ai pas encore eu le temps de rédiger des observations, je vous les ferais parvenir. Il y a dans ce document un certain nombre de formulations qui me semble bien pessimiste. Je trouve que l'on parle beaucoup des risques, alors que le risque sismique n'est pas important et que beaucoup de choses ont été faites pour que les inondations ne soient plus un risque. Les habitants de Caen-Métropole ne vivent pas avec la conviction qu'ils sont constamment menacés.

En ce qui concerne le tourisme, l'on y parle « d'essoufflement des marchés ». Ce terme est trop fort et ne donne pas envie de venir.

Certaines formulations sont tout et leur contraire. A la page 14, je lis « aménagement de l'avant port de Ouistreham en privilégiant le développement des capacités d'accueil de la plaisance à l'amont plus qu'à l'aval, dans le respect de la zone de protection spéciale, protégeant les espaces naturels de l'estuaire. » Si l'on met cela bout à bout, cela veut dire que l'on ne peut rien faire. »

Monsieur DUNY : « Cela correspond aux dispositions de la DTA. »

Monsieur LEDRAN : « La DTA définit quand même un secteur, qui apparaît sur les cartes en violet foncé, et qui permet de faire des aménagements. »

Monsieur DUNY : « Mais dans le respect de la zone de protection. »

Monsieur LEDRAN : « Je pourrais faire d'autres observations, comme le fait que certaines cartes soient si petites que l'on ne peut rien voir. Page 59, il y a une belle carte des zones économiques sur le territoire de Caen-Métropole avec un figuré, que l'on ne retrouve pas dans la légende.

On parle de centralité, mais aussi de polarité, mais je pense que l'on n'insiste pas sur le fait que la périurbanisation, c'est une donnée actuelle. Elle était une réaction à une autre forme d'habitat qui a été développée dans les années 70, avec des tours et des barres. Ce sont les gens qui ont logé dans ces ensembles-là qui sont partis habiter à l'extérieur, parce qu'ils avaient envie d'avoir leur maison, leur petit jardin. Ils n'auront sûrement pas envie de revenir dans les tours.

La réflexion sera de se demander comment l'on peut concilier le développement durable avec la nécessité de réduire les déplacements. Il faut que l'on développe l'idée que si l'on veut réduire les déplacements, pas seulement ceux domicile-travail qui sont pendulaires et peuvent s'organiser autrement, mais ceux donnant l'accès à tous les services. Nous sommes dans une aire où les services sont très développés et un certain nombre de pôles offrent des services. Il faut renforcer cette offre dans une relative proximité, si l'on ne veut pas que pour un oui ou pour un non, on soit obligé de venir en centre-ville. Dans cet esprit-là, nous devrions réagir à des dispositions actuelles. On a par exemple toujours considéré Douvres-la-Délivrande comme un centre bien équipé. Or aujourd'hui, par une décision de l'Etat, on supprime la Trésorerie. C'est d'autant plus incroyable que ceux qui se déplacent à la Trésorerie sont souvent ceux qui n'ont pas accès à d'autres choses, la population la plus démunie. Il faudra aller à Courseulles ou à Ouistreham, alors qu'il n'y a pas de transports en commun. C'est contraire à l'idée que nous devons développer si l'on veut pouvoir offrir dans la proximité relative, tous les services dont la population a besoin. »

Monsieur L'ORPHELIN : « De mon côté, je suis assez heureux d'entendre parler de scénario de rupture. Quand j'ai pris connaissance du dernier document, c'est celui que j'attendais. Ceci étant dit, le scénario tendanciel nous donne des indications qui sont relativement intéressantes, parce qu'elles montrent que nous allons peut-être devoir reprendre en main le destin de notre territoire. On a le choix. L'intégration des pratiques éco-citoyennes me paraît importante. Mais elle ne suffira pas sans un accompagnement très clair par les politiques. Il faut une appropriation plus forte des enjeux de notre territoire par nous-mêmes. Il faut que l'on s'en saisisse très rapidement.

Mais ce que je ne vois pas suffisamment constitué dans le document, c'est la boussole qui pourrait nous dire comment penser à 15 ou 20 ans le territoire de Caen-Métropole.

Il a été rappelé, et je crois qu'elle n'a pas été suffisamment mise en avant, la crise énergétique. On peut penser tout ce que l'on veut sur les coûts de l'énergie, mais l'on sera rapidement acculé au niveau des ressources.

Vous y faisiez référence au niveau du Bilan Carbone, le deuxième élément est le changement climatique. Qu'est-ce qui nous autorise aujourd'hui à penser que l'on serait à l'abri des effets induits des changements climatiques. De plus en plus au niveau européen, on commence à traiter avec des scénarii d'adaptation aux mutations et aux bouleversements que l'on va devoir vivre.

Qu'est-ce qui peut-nous permettre de penser le mode de développement dont nous avons besoin pour reprendre la main ? Caen est un mode de développement urbain exemplaire, dans le sens « tout ce qu'il ne faut pas faire aujourd'hui ». Je ne veux pas paraître trop pessimiste, mais cela me paraît important à prendre en compte.

Il y a des éléments que l'on partage, comme le mode de développement plutôt étalé et une nécessité de réorienter nos politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de transports... Il serait intéressant de muscler la dimension ferroviaire, non pas dans l'accès de l'extérieur, mais au niveau des déplacements à l'intérieur de notre métropole. Il y a peut-être des pistes que l'on n'a pas forcément creusées, notamment à certaines voies ferrées qui sont encore existantes, Caen-Ouistreham, ou Caen-Flers.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'une pénétrante supplémentaire, en l'occurrence la pénétrante Weygand, est inutile, parce qu'il y a des risques d'augmentation du carburant. Il y a aussi le risque de congestion, auquel on répond en disant que l'on va faire plus de routes. Mais cela ne fait que retarder le problème de transition. Ce mode de développement n'a que trop duré. Il faut reprendre en main ce territoire.

La pénétrante Weygand, pourquoi pas ? Mais pourquoi ne pas utiliser l'emprise pour faire une voie ferrée telle qu'elle existait avant. Je sais que cela peut paraître un peu fou, mais, cela correspond vraiment au scénario de rupture.

Je terminerai sur le fait qu'il y a quand même un certain nombre de contradictions dans ce document. Faire le pari du développement de l'aéroport de Caen-Carpique ne me paraît pas à l'ordre du jour quand on lit le diagnostic du territoire de Caen-Métropole, mais cela peut paraître supportable. En revanche, se poser la question d'un nouveau grand contournement au Sud de Caen qui nous est imposé, alors qu'on fait le constat qu'il faudra durablement changer nos modes de vie, me paraît « fou ».

Lorsque l'on parle de scénario de rupture, on aura à le penser, mais aussi à l'appliquer. »

Monsieur YAOUANC : « Je remercie tout d'abord Monsieur LEDRAN d'avoir défendu la Trésorerie de Douvres-la-Délivrande à laquelle certains d'entre nous sont très attachés, et qui nous a amené à protester dans la presse très récemment.

Avec mes collègues de la C.D.C « Cœur de Nacre », nous avons travaillé depuis longtemps, et même avant la réception de ce document, en établissant un diagnostic territorial sur notre Communauté, et ce document est à votre disposition. Il comprend une partie très factuelle, sans commentaire ni projet, et une partie qui correspond aux idées évoquées par les élus. J'espère que ces apports pourront enrichir le débat, notamment par rapport à notre Communauté qui apporte au territoire de Caen-Métropole une frange littorale relativement importante. Nous avons aussi des enjeux de tourisme, d'économie et de logements.

Je suis moins pessimiste que les intervenants de l'AUCAME par rapport à l'enjeu touristique. Je pense qu'il y a surtout un gros problème de promotion, d'organisation et d'hébergement. Il a été dit que le tourisme relatif aux plages du Débarquement avait tendance à s'amoinrir. Je trouve qu'au contraire, depuis 10 ans ou 15 ans, le tourisme lié à l'Histoire se renforce, au moins dans notre zone. Et ce n'est pas Monsieur LEDRAN qui va me démentir, par rapport aux évènements qui se sont déroulés récemment sur sa commune.

Nous avons été amenés à avoir des réactions sur les premiers rapports qui nous ont été transmis. Je ne dis pas qu'il y a une bonne densité des voies de communication sur le territoire, mais il y a une gestion de ces voies qui n'est pas optimisée. Il y a une fluidification à prévoir, et la population se plaint des difficultés d'accès au Nord de Caen, notamment à certaines heures, dans les deux sens. Il existe déjà une congestion, elle existe également à l'intérieur de Caen, dans certains quartiers. Un aménagement des réseaux existants est peut-être à revoir.

La pénétrante Weygand, nous la souhaitons, mais pas forcément une quatre voies, cela peut-être une route simple mais qui permettra de décongestionner le Nord de Caen et les communes traversées, je pense en particulier à Epron.

Je sais que Monsieur SUEUR avait été un peu choqué, parce nous avons qualifié le document de centralisateur et réducteur dans sa vision. On a l'impression, même si je ne conteste pas les chiffres, qu'il y a constamment une opposition entre une ville qui se dépeuple et qui concentre les emplois et une périphérie qui comprend toutes les résidences. Je crois qu'il faut relativiser tout cela. Toutes les zones n'ont pas connu une explosion de la population. La Communauté de communes « Cœur de Nacre » a connu un développement modéré, et il n'y a pas eu un « grignotage » du territoire.

Nous sommes dans une région à paysage ouvert, et l'on a pu avoir des croissances à partir des noyaux des bourgs et non pas à partir des cœurs des champs.

Nous avons des centres-villes côtiers, mais aussi dans les terres, comme à Douvres-la-Délivrande, qui ont aussi des zones denses avec une logique d'habitat. Il ne faut pas opposer le cœur de la métropole et sa périphérie.

Par rapport à la vision économique, qui a été peu exposée, même si nous sommes d'accord sur l'intérêt du développement économique résidentiel, nous pouvons accueillir quelques entreprises pour un développement économique, qui peut s'adresser à des clients du monde entier. Je sais qu'il y a une très forte pression foncière en matière de parcelles destinées au développement économique.

Enfin, Caen-Métropole est en interaction avec les territoires qui sont à côté. On a assez peu parlé des relations vers l'Ouest, notamment vers Bayeux. L'axe Caen-Bayeux est une réalité, cela a été évoqué dans le document, mais il faut insister là-dessus, parce qu'il y a des circuits, à l'intérieur des secteurs, entre certains villes du Calvados, voire de la Normandie. Il faut faciliter ces relations notamment en matière de transports en commun, vers Saint-Lô ou vers Lisieux par exemple, pour aider à la restructuration en matière économique ou du développement éolien.

Il faut souligner ces interactions, pour ne pas aboutir à une sorte « d'autisme » de la part de Caen-Métropole.

Je suis assez intéressé par la question ferroviaire, et je pense qu'à force de parler de marginalisation ferroviaire, même s'il y a eu d'excellentes initiatives pour pallier un manque de volonté nationale, cela va finir par arriver. Le circuit d'accès au Sud par Le Mans, je n'y crois pas. Ce serait une opportunité si cela se fait, mais ce ne serait pas un atout pour la Région. Si tous les élus se battaient pour une ligne à grande vitesse Paris-Rouen-Caen, on serait tous gagnant.

Quant à la marginalisation aéronautique, je pense qu'elle est déjà faite. Nos aéroports sont à Paris, à Beauvais, et demain peut-être à Notre Dame des Landes. Peut-être que l'on peut changer cela mais il faudra se mettre d'accord au sein de la Normandie sur un lieu. Je n'ai pas de position sur cette localisation. »

Monsieur GUEZET : « Je voudrais intervenir en tant que membre du Bureau du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de l'Agglomération Caennaise. La présentation de la situation de l'eau qui a été faite dans ce document, mais aussi dans la première version, est assez négative et pessimiste par rapport à la situation que l'on connaît et que l'on commence à mettre en marche au niveau du périmètre

de ce Syndicat. Le diagnostic est très en-deçà de la réalité et ne donne pas de justification, alors que le Syndicat de Production d'Eau Potable a des projets et des engagements, comme celui de solutionner dans les 5 ans maximum les problèmes de la Côte de Nacre au niveau de la qualité de son eau, améliorer l'usine de Louvigny, aller chercher de l'eau dans les forages que l'on vient de faire au cours de ces dernières années dans les marais autour d'Emieville et de Vimont.

On a plutôt à être optimiste. Je demanderai au Syndicat de se positionner par rapport à ce document. »

Monsieur DURON : « Il faut que les personnes ayant transmis leurs contributions écrites au Syndicat puissent s'exprimer, comme Monsieur VINOT-BATTISTONI pour la Communauté d'agglomération et Monsieur PICHON pour la Communauté de communes « Val es Dunes ».

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Je voudrais saluer, et nous n'avons pas assez dit, l'existence de ce document et remercier Colin SUEUR pour avoir accéléré la procédure.

Je ne vais pas reprendre les points détaillés dans la note, qui a été faite dans un délai très court et qui méritera d'être développée encore.

J'ai simplement une interrogation, et les réactions de ce soir le montrent bien, je trouve que c'est un document, que c'est un diagnostic un peu déséquilibré. Quand on finit de lire, le mot qui revient est « pessimisme ». Notre territoire est dans l'état où il est, mais il a des atouts, des qualités. Malheureusement, par l'introduction du scénario tendanciel, peut-être que ce qui est positif n'apparaît pas. Or, un diagnostic c'est quand même : faiblesses, atouts, potentialités. Là on pêche un peu dans les atouts et les potentialités. Cela me pose un problème double.

Tout d'abord, nous allons valider un document écrit et la règle de la bonne concertation avec le public veut que ce document soit ouvert à la lecture publique dans quelques temps. Nous aurions tort de laisser sortir un document vis-à-vis du grand public, des décideurs et des acteurs locaux, qui soit porteur d'un pessimisme ambiant, même si le scénario tendanciel à l'intérêt d'obliger à se positionner et peut-être à écrire un scénario de rupture.

Ensuite je m'interroge, et on le sent bien à travers la dernière partie de ce document, sur l'entrisme de l'Etat dans notre réflexion. Je crois qu'il faut qu'on soit très vigilant là-dessus. Je vous rappelle que par définition notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable et notre Document d'Orientations Générales devront répondre à ce qui figure dans notre Diagnostic. Si ce Diagnostic est très pessimiste, nous allons vers des mesures drastiques qui nous seront imposées au titre de la cohérence.

Quand je lis le mot « mitage » sur notre territoire, j'ai l'impression que c'est issu d'une pensée unique. Ce qui se passe dans notre territoire n'est pas simple, c'est une ventilation, pas un mitage. Cessez d'utiliser des mots qui sont un peu sortis de leur contexte.

Soyons nous-mêmes porteurs de notre vision du territoire. Nous étions quelques-uns à être présents à une réunion ce matin où on a pu se rendre compte que l'Etat n'était pas forcément le meilleur défenseur de notre territoire.

Il faut que nous renforçons notre Diagnostic par ce qui relève du potentiel et que l'on quitte cette note pessimiste qui figure à la fin de ce document.

Monsieur SUEUR : « Je voulais répondre à Xavier PICHON, au sujet de ses doutes sur la méthode. Il aurait aimé disposer d'un peu plus de temps pour s'approprier véritablement le document. Le but n'était pas de vous forcer à valider un document.

Sur le fond, Xavier PICHON posait plusieurs questions concernant notre vision de la polarité et de la centralité, en prenant l'exemple de l'urbanisme commercial, qui est que l'outil du développement du commerce. Il relève des termes employés qui risquent de créer plus de confusion que de clarté.

Voilà ce que je pense relever dans la note du président de la C.D.C. « Val es Dunes ».

Je voulais souligner le fait qu'il ne s'agit pas, pour les membres du Comité Syndical, « d'avaler » un document indigeste. Il s'agit aujourd'hui de lancer le débat que l'on n'a pas pu mettre en place dans les mois précédents, tout d'abord sur des éléments de fait. Il faut corriger les cartographies, les chiffres, les éléments qui ne sont pas clairs.

Ce diagnostic doit mettre en évidence des caractéristiques générales, plus territoriales pour certaines Communautés de communes, comme celle de « Cœur de Nacre » dont nous allons recevoir bientôt la contribution. Mais il faudra montrer les enjeux qui sont les nôtres.

Si on le valide, il faudra que ce document soit un peu plus « vendeur ».

Enfin, je dirais que la version finale n'existe pas, cette version est bien provisoire et sera modifiée à la suite de la réception des éléments que l'on a déjà de votre part, et que vous allez nous adresser. L'AUCAME et le Bureau de Caen-Métropole devront travailler à une nouvelle version qui sera le reflet de ce qui aura été débattu, sachant qu'il faut que l'on soit dès aujourd'hui dans une logique de perspective. Théoriquement, nous devrions nous retrouver dans un an pour exposer les grandes orientations du territoire, ce que nous devons arrêter ensemble. »

Monsieur DURON : « Ce document existe, il a fourni un débat, et c'est ce pour quoi il a été demandé. Je partage le point de vue de Dominique VINOT-BATTISTONI en disant attention aux pessimistes.

J'avais, à l'occasion de la préparation du CPER, réagi très violemment au diagnostic de l'Etat qui était extrêmement pessimiste. Or ce pessimisme, il n'est pas fondé. Quand on regarde les 15 ou 20 dernières années de cette agglomération, certes elles n'ont pas été aussi fortes que l'énergie déployée dans l'après-guerre et la reconstruction, on a vécu des moments difficiles, notamment les deux chocs industriels de la sidérurgie et de l'électroménager. Et pourtant, économiquement, l'agglomération est parvenue à relever ce défi. Quand on regarde les bases de taxe professionnelle, à l'intérieur de la Communauté d'agglomération, on observe que le potentiel économique, s'il a pris d'autres formes, s'est reconstitué.

Le constat que l'on pouvait faire, il y a 20 ans, sur le retard infrastructurel en matière routière est en cours d'être effacé, pour ce qui est du maillage autoroutier. Quand l'A88 sera achevée, la situation sera meilleure. Si Caen a bouclé son périphérique, ce n'est pas le cas de toutes les agglomérations françaises.

Au niveau de la démographie, quand on étudie les deux derniers recensements, on remarque que si le reste de la Basse-Normandie connaît une inversion de tendance avec une croissance qui est beaucoup plus faible que par le passé, l'agglomération caennaise reste une zone de croissance démographique très intéressante.

Si l'on regarde le potentiel scientifique et le potentiel de recherche-développement, on voit des éléments très intéressants. Ce qui n'existait pas il y a 10ans, c'est-à-dire la capacité des acteurs de la recherche à travailler ensemble, connaît aujourd'hui une évolution tout à fait différente. Il y a une semaine, nous inaugurons la nouvelle caméra à positons de Cyceron, avec le Directeur-adjoint de l'INSERM. Celui-ci indiquait qu'avant cette caméra, le centre scientifique de Caen était une des trois plateformes d'imagerie médicale en France avec le plateau de Saclay et le plateau de Lyon. Avec le nouvel outil, Caen est devenu leader sur le plan européen et ce n'était pas un jugement de complaisance.

Nous sommes souvent, nous les Normands, dans une attitude de modestie, parfois même de scepticisme. IL faut savoir aussi faire sa promotion. Je suis toujours frappé de l'exemple de Montpellier. Il y a 30 ans, c'était une ville qui n'était pas très supérieure à l'agglomération caennaise dans sa situation démographique et économique. C'était sans compter le volontarisme du Maire de Montpellier, proclamant sa ville « Montpellier la surdouée ». Il a surjoué le rôle, mais son

agglomération est aujourd'hui regardée avec beaucoup d'attention, et elle a su générer une attraction, à tel point que cela pose d'énormes problèmes d'accompagnement dans le domaine de la scolarisation, de l'université, du logement. Dès que Georges Frêche voyait un jugement négatif sur sa ville, il allait personnellement demander des comptes à ceux qui se permettaient cet « outrage ».

Sans faire preuve d'excès d'optimisme ou d'autosatisfaction, je pense que l'on se dévalorise. Il y a des manières pour écrire les choses.

Le défi portuaire, nous l'avons relevé. Il y a quelques années, nous nous sommes rendus avec André LEDRAN et quelques autres à Gand lorsqu'il était question d'élaborer la Charte portuaire. La question qui se posait était de savoir s'il y aurait encore un port à Caen quand la sidérurgie serait partie, le trafic du port étant considérablement affaibli. Nous avons visité ce port de flanc de canal à 70 km de la mer, et nous nous sommes dit qu'il n'y avait pas de fatalité. Aujourd'hui le port de Caen, sans comparaison avec le port de Gand, est aujourd'hui le 8^{ème} port français, juste après les grands ports maritimes, notamment grâce aux deux plateformes transmanche, dont on nous disait qu'elles ne marcheraient pas. C'est seulement le volontarisme qui a inversé la tendance et qui a fait que ce port a une pertinence économique. Il gagne même de l'argent. J'ai eu l'occasion de travailler sur les ports quand on a créé « Ports Normands Associés » avec la Région, et s'il y a une préoccupation quand à l'avenir des ports normands, c'est plus pour le port de Cherbourg que l'on s'inquiète et qui doit construire son avenir. Il a des potentialités nautiques, une situation en Manche supérieure. Mais il n'a pas d'arrière-pays, d'hinterland et il est mal relié au reste du Monde. Ici nous avons des possibilités.

Il faut réactualiser ce qui est dit au sujet des ports dans ce document et notamment prendre en compte ce qu'a dit dans la discussion législative, Dominique Bussereau, le Ministre des transports, quand je lui ai demandé la possibilité pour les ports d'intérêt national de faire partie de ces nouveaux comités de façade ou nouveaux comités d'axes fluviaux, il a répondu que oui, Caen avait la possibilité demain d'être dans un ensemble stratégique avec Dunkerque, Le Havre et Cherbourg. Nous devons être demain dans une stratégie de développement de la façade de la Manche.

C'est là que je vous rejoins lorsque l'on dit qu'il faut que l'on s'interroge plus sur nos capacités maritimes, comme on peut le voir dans le SRADT. Les Bas-Normands ont été plutôt des hommes de la terre que de la mer, mais aujourd'hui ici, il y a une carte à jouer importante sur les plans portuaires et touristiques.

Il y a deux items qui ont été mis l'un à côté de l'autre : celui des aptitudes agricoles, et celui des réserves en eau et notamment du potentiel qualitatif. Les deux choses sont très liées, avec le développement d'une agriculture productive avec des entrants extrêmement agressifs pour les réserves en eau, qui font qu'aujourd'hui nous avons des préoccupations. Il faut que demain les potentialités agricoles soient respectueuses de la réserve en eau, parce que c'est dans un équilibre que l'on trouvera des solutions.

Je parlerai également du tourisme. J'entends la remarque que vous faites. Je pense qu'il y a un délitement de notre performance touristique. Il faudra dire que l'on amène nos équipements et nos stratégies touristiques pour les mettre en phase avec la demande des clientèles. Il y a d'abord un sujet lié aux équipements d'accueil. L'exigence de la clientèle nécessite des hôtels de meilleure qualité. L'hôtellerie familiale a du mal aujourd'hui à se mettre à niveau. De plus, nous n'avons pas toute la gamme de l'accueil touristique. Quand je regarde l'agglomération caennaise, on a fermé le camping et j'estime que c'est un non-sens. Il y a beaucoup de gens qui campent ou qui ont des camping-cars. Ne pas savoir les accueillir c'est ne pas se mettre en situation de retenir les touristes. Que l'on ne soit plus capable d'accueillir aujourd'hui des groupes de scolaires, d'ainés, d'étudiants internationaux, c'est une lacune dans une capitale régionale.

En terme de stratégie, il faut que l'on sache vendre le tourisme normand. On ne vend plus le tourisme comme on le vendait il y a dix ans. Les touristes viennent parfois de tellement loin qu'ils sont incapables de situer géographiquement le Calvados ou la Côte de Nacre, il faut donc que l'on fasse émerger d'autres choses.

Dans votre texte, il y a peut-être des raccourcis qu'il faudra retirer. Quand vous dites que Caen est la seule place touristique avec le Mémorial entre Paris et le Mont Saint-Michel, on pense quand même à d'autres lieux, comme Honfleur. La fréquentation est difficile à compter puisque l'on visite une ville mais c'est considérable. Mais il y a également Bayeux avec la tapisserie de la Reine Mathilde. Lisieux accueille un grand nombre de pèlerins chaque année. On ne sait pas capter ces touristes. Comment est-on capable de leur dire qu'il y a autre chose à voir ? Nos produits touristiques sont encore trop peu élaborés.

Enfin, il faut faire attention dans la rédaction à un certain nombre d'affirmations qui pourraient « énerver » nos voisins. Sur « la performance moyenne du Pays d'Auge », je ne serais pas forcément d'un avis différent, mais il faut le dire de façon diplomatique, parce que c'est un document que l'on met sur la place publique. Colin SUEUR l'a dit, c'est un document martyr. Pour nous il est utile, mais dès qu'il sera public, attention à l'effet boomerang.

Je crois qu'il faut que quelques-uns le relisent comme André LEDRAN, Dominique VINOT-BATTISTONI, Colin SUEUR, d'autres également. Il faut que ce document sorte avec des problématiques sur lesquelles nous avons à travailler, une évocation de ce qui a été fait depuis 20 ans et qui montre que certains participent au développement du territoire sans forcément le dire et le souligner, mais qui sont efficaces. Il faut également que l'on continue à « vivre en paix » avec nos voisins. Le vrai combat est celui que l'on va mener contre notre pessimisme. »

5. Questions diverses

Monsieur DURON : « Je vous souhaite de bonnes vacances. Profitez-en, mes chers Collègues, pour relire ce document, le confronter à d'autres lectures et je vous retrouve à la fin du mois d'août avec plein d'idées et une énergie pour le développement du territoire.

Je vous propose de nous retrouver pour un pot amical. »

Le Président

Philippe DURON